

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5 août 2024

PROCÈS VERBALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2024, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux Marie Galipeau, Michel Duhème, Jean-Maurice Daoust, Judith Fouquet et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Pierre Poirier, maire.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) : Alyssa Leblanc

Était également présente la directrice générale par intérim, Jacinthe Murphy qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

Il mentionne que la séance est filmée et que la vidéo sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

Le maire rappelle aux citoyens les règles de cette période de questions publiques et invite les citoyens qui ont des documents pour l'administration à attendre à être invités à le faire et à déposer lesdits documents auprès du directrice générale.

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en début de séance.

Le maire répond aux questions des citoyens.

3. ORDRE DU JOUR

2024-08-05-096 3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. Ouverture de la séance

2. Période de questions

3. Ordre du jour

3.1 Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024

5. Administration

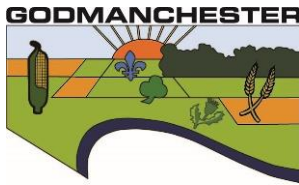
6. Ressources humaines

7. Greffé

8. Trésorerie

8.1 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements

8.2 Approbation des opérations financières de juillet



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5 août 2024

9. **Urbanisme et environnement**

9.1 Appui de la demande d'autorisation d'aliénation auprès de la CPTAQ – 2906
chemin Ridge

9.2 Appui de la demande d'autorisation d'aliénation auprès de la CPTAQ – 5229
chemin Ridge

10. **Loisir, culture et parcs**

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat pour le sel de voirie 2024-2025

11.2 Octroi du contrat pour le sable de voirie 2024-2025

11.3 Disposition du camion Ford L9000

12. **Sécurité publique et protection incendie**

12.1 Adoption du rapport annuel d'activité pour l'an 12 dans le cadre du schéma
de couverture du risque

13. **Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**

14. **Avis de Motion**

14.1 D

15. **Adoption des règlements**

16. **Périodes de questions sur l'ordre du jour**

17. **Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2024-08-05-097 4.1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8
JUILLET 2024**

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet et **Appuyé** par le conseiller Michel
Duhème et **RÉSOLU** :

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 fût remise à
chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. La
directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de
la séance est adopté tel que déposé.

QUE le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **ADMINISTRATION**

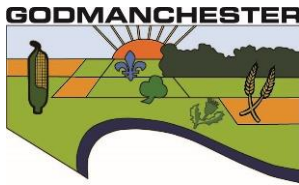
Aucun sujet abordé.

6. **RESSOURCE HUMAINES**

Aucun sujet abordé.

7. **GREFFE**

Aucun sujet abordé.



8. TRÉSORERIE

8.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

La Trésorière, Jacinthe Murphy, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

2024-08-05-098 8.2 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

Total des chèques émis :	39 588.52\$
Total des dépôts directs émis :	32 137.85\$

D'AUTORISER la Trésorière à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2024 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer :	71 726.37\$
-----------------------------	-------------

ET D'APPROUVER la liste des salaires versés pour le mois de juillet 2024, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus :	0\$
Salaires des employés :	21183.03\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-08-05-099 9.1 APPUI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel est en droit acquis puisqu'il a été construit en 1955;

CONSIDÉRANT QUE le lot en question respect les normes d'implantation de la Zone A-2-3-2;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot 3 228 659 et 3 228 957 est de 4 908.3 mètre carré;

CONSIDÉRANT QUE la demande de lotissement aura pour effet de séparer un usage résidentiel de la terre agricole.

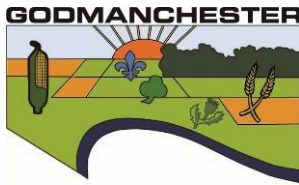
CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de la zone agricole sera de 448 244.5 mètre carré;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau et **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester appui la demande d'autorisation d'aliénation, du 2906 chemin Ridge, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-05-100 9.2 APPUI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC (CPTAQ)



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5 août 2024

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel est en droit acquis puisqu'il a été construit en 1810;

CONSIDÉRANT QUE le lot en question respect les normes d'implantation de la Zone A-1-2;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot prévu est de 5 059.6 mètre carré;

CONSIDÉRANT QUE la demande de lotissement aura pour effet de séparer un usage résidentiel de la terre agricole;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet et **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester appui la demande d'autorisation d'aliénation, du 5229 chemin Ridge, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ)

10. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

11. TRAVAUX PUBLICS

2024-08-05-101 11.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE SEL DE VOIRIE 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour l'achat du sel de voirie livré au garage municipal pour la saison 2024-2025 sont les suivantes :

1. Technologie de Dégivrage Cargill :	Aucun
2. Compass Minerals (Sifto) :	108.82\$
3. Sel Windsor :	121.74\$
4. Sel Warwick Inc.:	153.00\$
5. Sel Frigon Inc :	Aucun

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont en sus;

Le comité d'ouverture était composé de Mme Jacinthe Murphy, directrice générale par intérim, Mme Anik André, commis de bureau et de M. Stephen Hayter, contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le comité constate que deux des trois soumissions sont conformes aux exigences contenues dans le cahier – Appel d'offre sur invitation du sel de voirie 2024-2025 #330-2024-01;

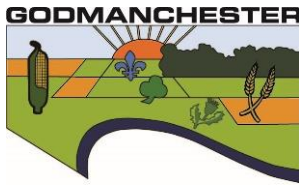
CONSIDÉRANT QU'après vérification, Sel Windsor Ltée, n'est pas conforme à l'appel d'offre sur invitation du sel de voirie 2024-2025 #330-2024-01, en ce qui concerne le dépôt de son certificat d'enregistrement de la loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38);

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet et **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester retienne la soumission de Compass Minerals pour la fourniture de sel de voirie à nos entrepôts, au montant de 108.82\$ la tonne métrique, taxes en sus pour la saison 2024-2025.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-330-00-622 – Sable, sel et chargement et financée à même le budget d'opération;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5 août 2024

2024-08-05-102 11.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LE SABLE DE VOIRIE 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour l'achat du sable de voirie pour la saison 2024-2025 sont les suivantes :

1. Les Entreprises Excavation et Béton Charly Inc. :	14 200\$
2. J.R. Caza et Frère Inc. :	14 160\$
3. Sablière Leblanc :	13 344\$
4. Carrière Godmanchester:	Aucun

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont en sus;

Le comité d'ouverture était composé de Mme Jacinthe Murphy, directrice générale par intérim, Mme Anik André, commis de bureau et de M. Stephen Hayter, contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le comité constate que les soumissions sont conformes aux exigences contenues dans le cahier – Appel d'offre sur invitation du sable de voirie 2024-2025 #330-2024-02;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester retienne la soumission de J.R. Caza et Frère Inc. pour la fourniture de sable de voirie, au montant de 14 160\$ la tonne métrique, taxes en sus pour la saison 2024-2025.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-330-00-622 – Sable, sel et chargement et financée à même le budget d'opération;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-05-103 11.3 DISPOSITION DU CAMION FORD L9000

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne se sert plus du camion Ford L9000 et qu'elle désire s'en départir;

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

D'AUTORISER l'administration de la Municipalité à afficher la vente du camion Ford L9000.

QUE la Municipalité procède par appel d'offre au plus offrant sous le format d'une enveloppe cachetée portant la mention « CAMION FORD L9000 » déposée dans un délai fixe à l'hôtel de ville de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

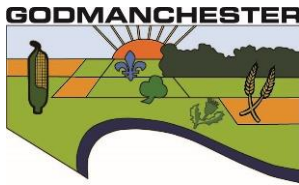
12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

2024-08-05-104 12.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'AN 12 DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), entrée en vigueur le 14 juin 2000, exige à l'article 35 que toute autorité locale ou régional produise un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre intégré au schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie dépose au conseil municipal le rapport d'activité municipal de l'an 12 qui intègre du 1 Juin 2023 au 31 Mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 12;



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5 août 2024

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet et **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE la municipalité de Godmanchester adopte le rapport annuel d'activité de l'an 12 ;

QUE la municipalité remette une copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activité municipal de l'an 12 à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.

14. AVIS DE MOTION

14.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 516 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357 AFIN D'AJOUTER UN USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET D'ENCADRER LA LOCATION À COURT-TERME

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jean-Maurice Daoust, que le projet de règlement 516 modifiant le règlement de zonage 357 afin d'ajouter un usage complémentaire pour l'hébergement touristique et d'encadrer la location à court-terme, sera soumis sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal;

15. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet abordé.

16. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 19h35.

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim